



PREFET DE LA REUNION

Direction de l'Agence
de Santé de l'Océan Indien

SAINT-DENIS, le 12 mai 2015

ARRETE n° 2015 - 85 /ARS

**portant désignation des membres du conseil départemental de l'environnement
et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion (CODERST)**

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la santé publique, notamment en ses articles L. 1416-1 et R. 1416-16 à R. 1416-21,
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la Constitution, à la Nouvelle-Calédonie, aux Terres australes et antarctiques françaises ainsi qu'à La Réunion et à la Guadeloupe de dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 06-2553/DRASS/SE du 11 juillet 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion et ses arrêtés modificatifs n° 2010-1142 du 10 mai 2010, n° 2011-28/ARS du 12 janvier 2011 et n° 2015-84/ARS du 12 mai 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-1610/ARS du 08 octobre 2012 portant désignation des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion et ses arrêtés modificatifs ;

VU le mail du 06 mai 2015 de Mme la présidente du conseil départemental ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n° 2012-1610/ARS du 08 octobre 2012 est modifié comme suit en son article 1 :

II Représentants des collectivités territoriales :

Au lieu de :

Titulaires :

- **M. Gérald INCANA**
Conseiller Général
- **M. Max Daniel ALAMELOU**
Conseiller Général

Suppléants :

- **Mme Marcelle PUY**
Conseillère Générale
- **M. Patrick ERUDEL**
Conseiller Général

Lire :

Titulaires :

- **M. Sergio ERAPA**
Conseiller départemental
- **Mme Yvette DUCHEMANN**
Conseillère départementale

Suppléants :

- **Mme Paulette ADOIS LACPATIA**
Conseillère départementale
- **M. Gérald MAILLOT**
Conseiller départemental

Le reste, sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice générale de l'agence de santé Océan Indien sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général


Maurice BARATE